

ARRETE 2021-PG-059 portant nomination des membres du jury et des correcteurs et examinateurs spécialisés des concours externe, concours interne et troisième concours d'accès au grade d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe, session 2021

Pôle Accompagnement vers l'emploi territorial

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadre d'emploi de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu le décret n°2011-559 du 20 mai 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des animateurs territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu le décret 2021-76 du 27 janvier 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'arrêté du 8 juillet 2011 fixant le programme des épreuves de concours interne et de troisième concours pour le recrutement des animateurs territoriaux principaux de 2^{ème} classe,

Vu l'arrêté n°2021-PG-010 portant ouverture des concours externe, concours interne et troisième concours d'accès au grade d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe, session 2021,

ARRÊTE

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Adresser toute correspondance impersonnellement à : Monsieur le Président du Centre de Gestion de la FPT d'Eure-et-Loir

Maison des Communes – 9, rue Jean Perrin – 28600 LUISANT

Tél. : 02 37 91 43 40 - Fax : 02 37 30 87 44 - Courriel : contact@cdg28.fr - Site internet : www.cdg28.fr

Page 1 sur 3

Article 1^{er} : La liste des membres du jury des concours externe, concours interne et troisième concours d'accès au grade d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe, session 2021, est fixée comme suit :

Elus Locaux :

- Mme Hélène DENIEAULT, Présidente du jury
- M. Dominique SOULET, remplaçant de la Présidente du jury

Fonctionnaires territoriaux :

- Mme Auridis ALMEIDA, représentante de la CAP de catégorie B
- M. Julien ARRONDEAU, représentant du C.N.F.P.T.

Personnalités qualifiées :

- Mme Stéphanie BEAUR
- Mme Sophie GUERIN

Article 2 : Sont désignés en qualité de correcteurs spécialisés pour les épreuves d'admissibilité des concours externe, concours interne et troisième concours d'accès au grade d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe, session 2021, en complément des membres du jury les personnes suivantes :

- Mme Philadelphia BILLARD
- Mme Laurence FAUVEAU
- Mme Sylvie GOYEAU
- Mme Géraldine LE NAGARD
- M. Jean-Marie MASSY
- M. Benoît RUBON
- M. Philippe SAUGER

Article 3 : Sont désignés en qualité d'examineurs spécialisés pour les épreuves d'admission des concours externe, concours interne et troisième concours d'accès au grade d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe, session 2021, en complément des membres du jury les personnes suivantes :

Elus Locaux :

- M. Bertrand MASSOT
- Mme Nathalie MILWARD

Fonctionnaires territoriaux :

- Mme Laurence FAUVEAU

Personnalités qualifiées :

- Mme Armandine HAMEAU

Envoyé en préfecture le 06/09/2021

Reçu en préfecture le 06/09/2021

Affiché le

ID : 028-282800374-20210902-2021_PG_059-AR

Article 4 : Madame la directrice générale des services du Centre de gestion d'Eure-et-Loir est chargée de l'exécution du présent arrêté ; ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux des Centres de gestion concernés, sera transmise au représentant de l'Etat dans le département d'Eure-et-Loir.

Fait à Luisant, le 2 septembre 2021,

Le Président,

Bertrand MASSOT



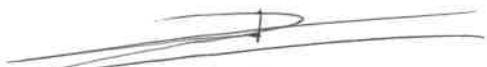
Certifié exécutoire compte tenu

de la transmission en préfecture le : 06/09/2021

et de la publication le : 09/09/2021

Par délégation,

La directrice générale des services,


Céline ROUSSET



Envoyé en préfecture le 06/09/2021

Reçu en préfecture le 06/09/2021

Affiché le



ID : 028-282800374-20210902-2021_PG_059-AR